

Améliorer et protéger la santé des salariés par la promotion de l'activité physique

ACTIVE-FNEAPL ŒUVRE POUR LA CRÉATION DU COMPTE INDIVIDUEL ACTIVE (CIA) POUR LES SALARIÉS

La forte hausse de l'absentéisme au travail, l'explosion des arrêts maladies, le déficit de la sécurité sociale, les difficultés du système de santé... **les conséquences de la sédentarité des Français** sont nombreuses et sont devenues un enjeu sociétal qu'il n'est plus possible d'éviter. Malgré la mise en lumière des Jeux de Paris 2024 et la Grande Cause Nationale lancée par le gouvernement, les interrogations sur les conséquences réelles sur la pratique sportive des Français sont nombreuses.

En tant que représentant de la filière française des entreprises de proximité des sports, loisirs et du tourisme, Active-FNEAPL s'engage au quotidien pour promouvoir l'activité physique auprès du plus grand nombre. Dans cet objectif, **la Fédération travaille depuis plusieurs mois à une solution concrète : la création du Compte Individuel Active pour les salariés**. Imaginé sur le modèle du Compte Individuel de Formation, l'objectif du CIA est de faire de l'activité physique un axe structurant de la santé des salariés.



Une solution accessible à tous

Les mesures mises en place en faveur du sport en entreprise (comme les salles de sport sur le lieu de travail) vont dans le bon sens, mais restent encore très largement insuffisantes. De plus, ces mesures ne profitent malheureusement pas suffisamment aux TPE et PME, qui constituent pourtant le cœur du tissu économique français. Les petites structures ne peuvent matériellement pas mettre en place des activités physiques ou des équipements sportifs dans leurs locaux.

C'est pour remédier à ce problème et proposer une solution véritablement orientée vers la prévention, que Active-FNEAPL travaille sur **la création du Compte Individuel Active**. Une solution qui permettrait à tous les salariés d'avoir la possibilité, tout en respectant la liberté de chacun et la confidentialité, de **financer une activité physique sur leur temps personnel**.

Un dispositif économiquement réaliste

Afin de proposer une solution qui puisse être réellement mise en place, **Active-FNEAPL travaille sur ce projet avec les différentes parties prenantes** : une organisation patronale, un syndicat représentant les salariés et un assureur.

Comme pour le Compte Individuel de Formation, Active-FNEAPL propose que **le dispositif soit financé collectivement** par les employeurs, les salariés, les assureurs et l'État et qu'il soit piloté par les branches. Ce dispositif repose sur une démarche volontaire de l'ensemble des parties prenantes. L'objectif est de prévenir l'absentéisme par l'incitation et non par la coercition.

Le Compte Individuel Active permettra non seulement de promouvoir l'activité physique encadrée par des professionnels du sport mais aussi d'assurer une couverture plus large et inclusive, bénéficiant à tous les salariés, quelle que soit la taille de l'entreprise qui les emploie.

« A Active-FNEAPL, nous considérons que la promotion de l'activité physique dans un objectif de santé fait pleinement partie de nos missions. C'est pourquoi nous voulons attirer l'attention des pouvoirs publics sur les nombreux risques liés à la sédentarité. Mais plus que d'alerter sur un problème désormais bien connu de tous, **nous cherchons surtout à proposer des solutions concrètes** et qui peuvent être réellement mises en œuvre pour le bien-être et la santé de tous, et donc bénéfiques pour la société dans son ensemble. »

Thierry Doll, Président Active-FNEAPL



La Fédération nationale des entreprises des activités de loisirs (Active-FNEAPL) est un syndicat professionnel qui représente la filière française des entreprises de proximité, des sports, des loisirs et du tourisme. Active-FNEAPL défend les intérêts de près de 1 750 entreprises, principalement des TPE, réparties sur l'ensemble du territoire national et qui emploient plus de 6 000 salariés. **Plus d'informations sur www.active-fneapl.fr**